

Evolution de la chasse aux pantières dans les Pyrénées

(Evolution of hunting with nets in the Pyrenees)

Luquet, Jacques
Maison Zédarria
F-64120 Orsanco

BIBLID [1137-8603 (2001), 16; 141-146]

Sous le mot "évolution", seront abordés les différents endroits où s'est pratiquée la chasse aux pantières, un petit historique de cette méthode de chasse ainsi que divers aspects qui nous paraissent actuels mais qui étaient aussi d'actualité il y a déjà plus d'un siècle. La pratique de la chasse à la Palombe au moyen de pantières dans les Pyrénées est extrêmement ancienne. Elle se perpétue sans discontinuer depuis au moins 6 siècles. Selon les endroits –vallées, "pays"- elle était exercée par les gens du peuple pour les besoins de leur communauté ou pour des propriétaires religieux ou laïques. Elle était source de revenus certainement non négligeables pour ceux qui en percevaient les bénéfices, mais aussi sujette aux fluctuations des migrations et aux évolutions du monde extérieur. Au cours de cette période, beaucoup d'installations ont disparu, de nouvelles ont vu le jour mais bien peu ont subsisté puisqu'à ce jour seules 10 chasses perpétuent la tradition.

Mots Clés : Palombe. Chasse aux pantières. Pyrénées.

"Bilakaera" izenburupean, sare bidezko ehiza praktikatu den lekuak, ehiza-metodo honi buruzko aipamen historiko txiki bat eta gaur egungotzat jotzen ditugun baina orain mende bat baino gehiago ere indarrean zeuden hainbat alderdi aztertuko dira. Pagausoaren sare bidezko ehiza oso aspaldikoa da Pirinioetan. Gutxienez sei mendetan zehar praktikatu izan da inolako etenik gabe. Tokien arabera –bailarak, "eskualdeak"- herriko biztanleek (komunitatearen beharretarako) edo jabe erlijioso edo laikoek praktikatzen zuten. Sarrera-iturri polita zen mozkinak jasotzen zituztenentzat, baina migrazioen gorabeheren eta kanpoko munduaren bilakaeraren menpe ere bazegoen. Garai honetan instalazio asko desagertu eta berriak sortu ziren, baina gutxi jarraitu zuten zutik, eta gaur egun hamar ehiza-barrutik bakarrik eusten diote tradizioari.

Giltz-Hitzak: Pagausoa. Sare bidezko ehiza. Pirinioak.

Bajo la denominación "evolución" se abordarán los diferentes enclaves en los que se ha practicado la caza con red, una pequeña reseña histórica de este método de caza así como diversos aspectos que consideramos actuales pero que estaban igualmente de actualidad hace ya más de un siglo. La práctica de la caza de la Paloma Torcaz mediante redes en los Pirineos es muy antigua. Permanece sin interrupción desde al menos seis siglos. Según los lugares –valles, "comarcas"- era ejercida por la gente del pueblo para las necesidades de su comunidad o por propietarios religiosos o laicos. Constituía una fuente de ingresos ciertamente no despreciable para aquellos que percibían los beneficios, pero también dependía de las fluctuaciones de las migraciones y de las evoluciones del mundo exterior. En el transcurso de este periodo, muchas instalaciones desaparecieron y surgieron otras nuevas, pero pocas fueron las que subsistieron ya que en la actualidad sólo diez cotos de caza mantienen la tradición.

Palabras Clave: Paloma Torcaz. Caza con red. Pirineos.

La pratique de la chasse à la Palombe au moyen de pantières dans les Pyrénées est extrêmement ancienne. Elle se perpétue sans discontinuer depuis au moins 6 siècles. Selon les endroits- vallées, «pays»- elle était exercée par les gens du peuple pour les besoins de leur communauté ou pour des propriétaires religieux ou laïques. Elle était source de revenus certainement non négligeables pour ceux qui en percevaient les bénéfices, mais aussi sujette aux fluctuations des migrations et aux évolutions du monde extérieur.

Au cours de cette période, beaucoup d'installations ont disparu, de nouvelles ont vu le jour mais bien peu ont subsisté puisqu'à ce jour seules 10 chasses perpétuent la tradition. Attester de l'existence de cette chasse dans les temps anciens est difficile. Bien peu de documents en parlent. Faisant partie intégrante du quotidien de petites gens, personne n'en parlait ni n'écrivait à ce sujet. Les 1^{ers} ouvrages de Febus ou de Ferriere n'y font pas ou quasiment pas référence. Quant aux documents iconographiques, ils sont encore plus rares. Pourtant une gravure de 1580 de Joannes Stradanus mérite qu'on l'analyse (fig. 1).

Au tout premier plan de la gravure, des femmes achètent des palombes à un vendeur. Ce dernier mène un mulet ayant deux vastes paniers pleins d'oiseaux à vendre aux citadins. Un peu plus loin sur la gauche, on voit un deuxième personnage menant lui aussi un mulet bâté et chargé quelque part dans la campagne. Ceci n'est pas anodin. En effet, en février 1533, la compilation des privilèges et règlements du Pays de Béarn nous donne la signification de ce commerce et la définition de la «charge».

Au péage de Salies, il faut payer 2 diners – morlaas à l'octroi par charge de colombins et de palombes. Idem au péage de Navarrenx. A Sauveterre, on ne parle que de palombe. Le tarif est plus élevé, 4 diners – morlaas, mais on peut aussi payer en nature: 2 palombes par charge.

A gauche de l'image, un homme est assis par terre. Il inspecte le ventre d'un oiseau avec beaucoup d'attention. A cette époque, il est de coutume de consommer des gibiers dits faisandés. Mais il y avait des limites à cet état, et si les services des fraudes ou vétérinaires n'existaient pas, il y avait bel et bien une réglementation. Pour exemple, cette ordonnance de la région de Toleda en Espagne datant du XV^{ème} siècle. «Un souci d'hygiène apparaît avec l'interdiction de vendre du gibier dans un état de décomposition trop avancé (lapins verts, ni perdrix, ni palombes qui puent)».

On retrouve cette idée de réglementation sur la vente de denrées facilement périssables, dont le gibier que l'on doit exposer et mettre en vente dans les ordonnances de villes Italiennes comme Bassano (1259), Ivree (1329), Perouse (1342) et Casale (XV^{ème} siècle).

Au premier plan, de part et d'autre de la gravure, vous pouvez voir des arbres recouverts d'un filet. En y regardant de plus près, on peut constater qu'ils portent des fruits et que ceux – ci sont très certainement des olives. En ces temps, l'huile d'olive était très importante pour de nombreux usages domestiques et fournissait de bons revenus à beaucoup de peuplades du pourtour méditerranéen. Les arbres ainsi filetés, la production était protégée face aux bandes pillardes des oiseaux. Bien disposés, avec des mailles aux dimensions à coup sur bien étudiées, ils permettaient la capture de ces indésirables. Les palombes attirées par ces fruits faciles passaient la tête pour les prendre et restaient pendues aux rets. Il est à noter au travers de ce dessin, que les palombes ont toujours recherché la facilité et le «contact humain» en ce qui concerne la nourriture. Le maïs actuel nous le prouve encore.

Le fond du dessin est plus fouillis, moins net, comme si l'auteur avait considéré les méthodes de capture des palombes d'une façon secondaire. Pourtant, ce «second rideau», si nous osons dire, montre deux autres types de filets utilisés pour la prise d'oiseaux dérangés puis traqués vers ces derniers. Un personnel nombreux semble être employé pour ces opérations

de traque et de rabat des ramiers. Les hommes sont munis de bâtons. Ces derniers sont-ils utilisés pour chasser les palombes des taillis –bois– ou comme l'ancêtre des chatars ou palettes? Toutes ces questions sont pour l'instant sans réponse car si l'on voit des palombes donner droit dans les pantières, on peut également remarquer des oiseaux qui plongent directement vers le piège. Leur position est celle d'oiseaux traqués par un de leurs prédateurs. L'emplacement des filets est riche d'informations. Les deux filets centraux, de forme arrondie, sont installés entre les arbres. Les deux autres, rectangulaires, sont placés au milieu d'une gorge ou d'un col. Cette impression de défilé est plus accentuée pour le filet de gauche.

De tels documents sont rares par le nombre de renseignements visuels donnés. En trouver la signification écrite est aussi difficile, et la chance nous a parfois souri dans cette tâche. C'est le cas de cette réglementation Italienne (région de Trieste), de 1391 que l'on peut sans problème transposer de nos jours. «Il peut arriver qu'entre les dégâts causés aux champs par le gibier et les dégâts dus à l'exercice de la chasse, on préfère ces derniers, parce qu'ils sont moins importants et qu'ils présentent l'avantage de la proie. Ainsi, à S. Maria a Monte, on interdit en parfaite harmonie avec d'autres statuts, la chasse aux oiseaux au moyen de filets. Toutefois, on autorise expressément – en invitant même les étrangers – à tendre des filets, à condition que la chasse à ces ennemis redoutables des cultures céréalières soit pratiquée– sanamente – (avec respect)... ».

Tout est dans ces quelques lignes. Respect des biens, des cultures, de la tradition et gestion de la faune sauvage. 6 siècles plus tard, nous sommes toujours en train de courir après ces mêmes idées.

Du début du 15^{ème} siècle à la 1^{ère} moitié du 19^{ème} les documents écrits sont rares, difficiles à trouver, à lire -interpréter- voire traduire. Le temps a fait son œuvre et fait subir tous les outrages aux vieux textes. Ce sont souvent des règlements judiciaires, conflits de propriétés ou d'héritages qui permettent d'attester de l'existence de pantières à certains endroits, et de leur importance, vu la façon dont elles étaient revendiquées.

En 1588, un procès devant la chancellerie royale entre la dame de Lacarre et la dame de Haramburu de Lantabat, reconnaît le titre de propriété des palombières du lieu de Sotoa à la dame Haramburu ainsi qu'à sa fille et à son gendre. Ce document n'est ni plus ni moins que la reconnaissance de l'existence des pantières de Lantabat, en leur lieu et place actuels.

En 1670, un autre procès est intenté entre 2 propriétaires, l'un de Juxet et l'autre de Bunas; au lieu -dit Mehalçu; pour dégradation d'arbres, installation de pantières sur bien d'autrui... gênant ainsi l'exercice de la chasse aux palombes au filet dans cet autre lieu, alors qu'elle y était pratiquée «depuis tout temps immémorial». Après beaucoup de tracasseries judiciaires et de frais d'avocats, les 2 belligérants ont décidé d'arrêter les frais et de prendre en commun les résolutions suivantes:

s'avertir réciproquement des jours de chasse;

ne pas couper d'arbres et autre afin de ne pas modifier le canal de migration des palombes dans l'étendue de terre qui va 3 fois au delà du bois et sur lequel il a «depuis tout temps immémorial de chatars autrement drapeaux, des grabés et abatés».

Cet acte a été réenregistré par les héritiers des 2 familles devant notaire à St Palais en 1792. Cette installation semble avoir disparu ensuite, car elle n'est pas mentionnée sur les cartes de Cassini, géographe de grande qualité de l'époque napoléonienne qui avait pourtant porté sur la carte le lieu de Mehalçu.

Au début du 19^{ème} un nouveau phénomène a vu le jour, il est bien connu aujourd'hui sous le nom de tourisme. C'est l'époque bénie du Pyrénéisme, créé par les aristocrates An-

glais, nostalgiques de ces montagnes connues lors des déroutes napoléoniennes. Restés ou revenus pour soigner leurs plaies, ils ont circulé, décrit, inventorié et parcouru les vallées, entraînant avec eux des curistes Français aisés et les bourgeois locaux. A compter de cette date, les récits seront plus nombreux. Certains fragmentaires, parfois fantaisistes, d'autres d'une précision d'ethnographes.

En 1808, au village de Trebons, près de Bagnères de Bigorre, pour fêter la venue de Napoléon 1^{er} et son impératrice d'épouse on a emprunté les trépieds des palombières de Gerde. Il fallut 3 jours pour les porter, 4 jours pour les monter, etc. La cité paya 22 journées de charpentiers et 72 jours de manœuvres... Chers trépieds, mais quelle renommée!

Ainsi en 1841, un voyageur, lors d'une visite aux palombières de Bagnères écrit: «Palome, palomba, espèce de pigeon auquel on fait la chasse sur les hauteurs depuis les premiers jours de septembre jusqu'à la fin octobre. Pantière, dérive de pente, parce que les coteaux s'élèvent graduellement et forment de petites gorges où passent les pigeons voyageurs» (fig. 2).

D'autres voyageurs -écrivains, décrivent la hauteur des mâts, l'agilité des jeunes hommes qui y accèdent au moyen de chevilles de bois avec une vitesse vertigineuse, sans crainte du balancement des perches au sommet. Le peu de représentations graphiques qui existent, montrent tous ces monstrueux trépieds. Au début du 20^{ème}, les cartes postales prendront le relais avant la disparition définitive de ces installations (fig. 3 et fig. 4).

En tant que cadeau, la palombe a toujours été appréciée. En 1677, la ville de Bagnères a pris une délibération pour se pourvoir de cages afin de faire porter au duc de Roquelaure à Bordeaux 300 paires de palombes. Cet illustre personnage avait montré à Madame de Maintenon et à sa célèbre lignée la chasse aux pantières, totalement inconnue des habitants des contrées septentrionales et des plaisirs royaux.

Dès les années 1800, le côté récréatif et festif des pantières proches de centres touristiques fut écrit, décrit et maintes fois ressassé. Bagnères, St Pé, Sare et Osquich étaient les phares de cette méthode de chasse.

Les agapes de palombes et les festivités qui les entouraient étaient décrites dans tous les styles. Romantiques, bucoliques ou de manière plus directe, ils rappellent de sévères beuveries et de célèbres repas orgiaques. Peu de documents, mais une carte des environs de 1910 à St Pé d'Ardet en H^{te} Garonne, semble nous inviter (fig. 5).

Exactement comme de nos jours, des circuits touristiques furent organisés au départ des villes du piémont Pyrénéen pour des journées aux palombières, sources de bien être, bon air, etc.

Pour terminer ce rapprochement d'hier et d'aujourd'hui, je vous laisse à cet article:

«Ajoutons que pendant la campagne qui s'ouvre, un correspondant spécial de notre journal suivra les opérations des principales chasses de la région. Ce sera un moyen d'alimenter notre chronique et d'intéresser nos lecteurs. Le *Journal de St Palais* deviendra ainsi la feuille officielle des chasseurs de palombes». Le 28 septembre 1890.

Nos quotidiens régionaux n'ont donc rien inventé. En conclusion nous pouvons constater que le dicton «tout n'est qu'un éternel recommencement» est bien réel dans notre petit monde «palombistique».

Fig. 1. Stradanus. 1580.

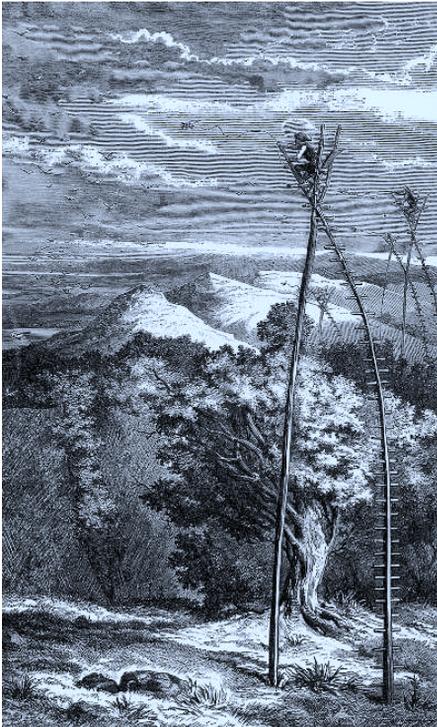


Fig 2. «La Chasse Illustrée». 30 Octobre 1867.

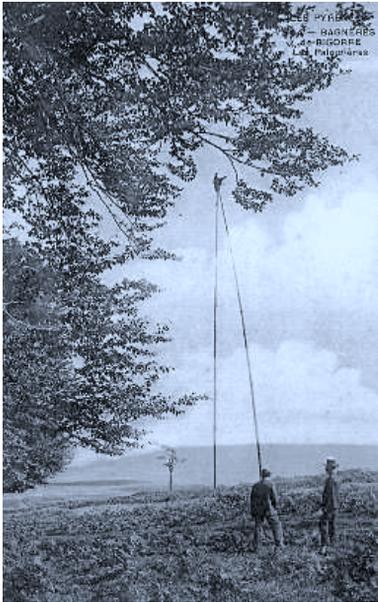


Fig. 3. Bagnères de Bigorre.

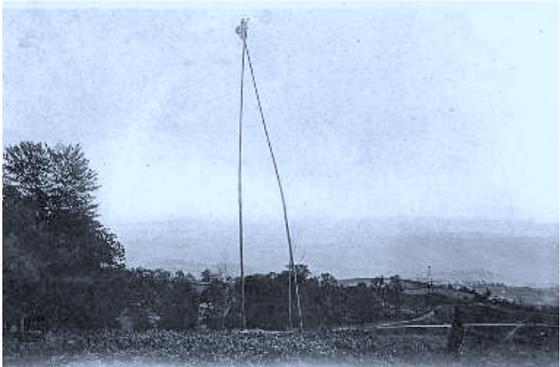


Fig. 4. Bagnères de Bigorre.



Fig. 5. «Buvette». S. Pé d'Ardet.